

CQP Animateur des activités gymniques

RNCP13613 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	04/10/2021

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

FEDER FRANCAISE GYMNASTIQUE · SIRET : 78440583900043

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Sport - Fédération française de gymnastique

<http://www.ffgym.fr>

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATION DE F F F G	42198758700019	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur des activités gymniques exerce son activité de manière autonome en utilisant comme supports des activités gymniques. Il travaille seul ou en équipe en cohérence avec le projet global de la structure, et sous l'autorité du responsable administratif de la structure employeur.

Les activités du CQP sont :

- l'accueil des publics afin d'expliciter, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité en fonction de la mention (activités d'éveil gymnique pour la petite enfance, activités gymniques acrobatiques, activités gymniques d'expression)
- l'encadrement de séances d'activités gymniques en s'appuyant sur les références fédérales et en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers
- la dynamisation de son activité
- l'intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
- la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d’Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d’améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,
- Transmission d’une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d’activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés,
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l’environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Accueillir des publics adultes, enfants et parents

Expliciter, informer sur les conditions de déroulement de l’activité en fonction de la mention

Échanger avec le public

Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d’éveil

Encadrer les séances d’activités gymniques en s’appuyant sur les références fédérales et en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers

Organiser des situations dans le temps et l’espace adaptées aux spécificités (âge et niveau) et attentes des publics

Démontrer les exercices et gestes techniques

Respecter la réglementation fédérale

Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants pendant la pratique

Participer à l’organisation d’événements dans les activités gymniques et à l’évaluation des gymnastes lors de ceux-ci

Favoriser la promotion des activités gymniques auprès des pratiquants

Intégrer l’activité dans le fonctionnement de la structure

Rendre compte des actions menées auprès des responsables

Vérifier le bon état du matériel

Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale

Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d’accident en fonction des procédures existantes

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale » :

- Assurer l’éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d’activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Blocs de compétences

RNCP13613BC01 — Protection des personnes en situation d’incident ou d’accident

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d’accident en fonction des procédures existantes

Modalités d’évaluation :

.

Entretien à l’issue de la mise en situation pédagogique

RNCP13613BC02 — Accueil des publics adultes, enfants et parents afin d’expliquer, d’informer sur les conditions de déroulement de l’activité en fonction de la mention

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public selon la mention : (enfants et parents, adolescents, adultes et seniors)
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d’éveil gymnique, d’activités gymniques acrobatiques ou d’activités gymniques d’expression en veillant à la sécurité des pratiquants selon la mention (enfants et parents, adolescents, adultes et seniors)

Modalités d'évaluation :

.

Observation au poste de travail

Les compétences relevant de l'activité "Accueil" sont évaluées prioritairement en situation de travail sur la base des éléments indiqués par le tuteur/référent pédagogique

§

à l'aide d'une fiche de suivi

§

d'une grille d'observation.

.

Entretien à l'issue de la mise en situation pédagogique

RNCP13613BC03 — Dynamisation dans et autour de l'activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Participer à l'organisation d'événements dans les activités gymniques et à l'évaluation des gymnastes lors de ceux-ci

- Aider les pratiquants à s'engager vers des événements compétitifs dans les activités gymniques acrobatiques ou d'expression

- Aider les pratiquants à vivre l'événement compétitif ou non dans les activités gymniques acrobatiques ou d'expression

- Favoriser la promotion des activités gymniques auprès des pratiquants

Modalités d'évaluation :

.

Observation au poste de travail

- en situation dans l'entreprise sur la base des éléments indiqués par le tuteur

- en situation de compétition (sauf pour la mention Eveil) sur la base des éléments indiqués par le responsable de la compétition et du responsable de la structure

.

Rapport d'activités écrit

Le document écrit réalisé à partir d'un plan type relate un projet d'animation conduit par le candidat dans sa structure d'alternance incluant la préparation écrite d'au minimum 10 séances

.

Entretien

portant sur le rapport d'activités

RNCP13613BC04 — Encadrement de séances de découverte (éveil gymnique) et d'initiation (Activités gymniques acrobatiques et Activités gymniques d'expression) en s'appuyant sur les références fédérales et en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités (âge et niveau) et attentes des enfants et parents adolescents, adultes et seniors.

- Adapter son intervention

- Démontrer les exercices et gestes techniques en éveil gymnique, activités gymniques acrobatiques ou d'expression

- Développer l'éthique et les valeurs des activités

- Respecter la réglementation fédérale des activités gymniques acrobatiques ou d'expression

- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis : physique, psychologique et liés à l'espace et au matériel

Modalités d'évaluation :

.

Observation au poste de travail sous la responsabilité du tuteur sur la base d'une grille d'observation

.

Mise en situation consistant à la préparation écrite et la conduite d'une séance d'initiation pour les mentions activités

acrobatiques et activités gymniques d'expression avec comme supports deux activités gymniques de la mention et de découverte pour la mention Eveil gymnique.

Entretien à l'issue de la mise en situation pédagogique

RNCP13613BC05 — Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Vérifier le bon état du matériel

Modalités d'évaluation :

Entretien avec un jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat exposant l'organisation et le fonctionnement de sa structure,

les relations de sa structure avec les collectivités locales, l'environnement fédéral, et institutionnel

et son investissement dans sa structure

RNCP13613BC06 — Qualification complémentaire optionnelle «Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale»

LISTE DE COMPÉTENCES

Capacités attestées :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation :

- Une épreuve d'évaluation des connaissances (QCM) mobilisant les connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique sur prescription médicale.
- Une épreuve d'expression écrite (dossier) présentant un programme ou cycle de séances adaptées prenant en compte une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP). Une page du dossier sera réservée à la conception du plan d'organisation des secours concernant le lieu de pratique des séances. Ce bloc de compétences est optionnel et permet au titulaire de compléter son champ d'intervention et d'en faire reconnaître les compétences associées.

Il est évalué par deux évaluateurs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur des activités gymniques exerce ses fonctions au sein de tout établissement proposant des activités gymniques.

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur de gymnastique, animateur de fitness, moniteur de gymnastique.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le certificat de qualification professionnelle animateur des activités gymniques est soumis à une obligation légale de certification par l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Nécessité d'acquisition d'une unité d'enseignement permettant d'exercer l'activité de « citoyen de sécurité civile». Elle

est désignée sous l'intitulé de « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1). Cette nouvelle qualification remplace l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale"

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- un représentant des salariés désigné par la CPNEF, ou son suppléant
- un représentant des employeurs désigné par la CPNEF, ou son suppléant
- le responsable national de la formation du Certificat de qualification professionnelle animateur des activités gymniques, ou son suppléant
- un représentant de la Fédération Française de Gymnastique, ou son suppléant

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- un représentant des salariés désigné par la CPNEF, ou son suppléant
- un représentant des employeurs désigné par la CPNEF, ou son suppléant
- le responsable national de la formation du Certificat de qualification professionnelle animateur des activités gymniques, ou son suppléant
- un représentant de la Fédération Française de Gymnastique, ou son suppléant

COMPOSITION DU JURY — VAE

- un représentant des salariés désigné par la CPNEF, ou son suppléant
- un représentant des employeurs désigné par la CPNEF, ou son suppléant

- le responsable national de la formation du Certificat de qualification professionnelle animateur des activités gymniques, ou son suppléant
- un représentant de la Fédération Française de Gymnastique, ou son suppléant

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/10/2021

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP6035

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37018

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13613/>